



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 04 AVRIL 2019 A LA MAIRIE DE MONTRICOUX

Étaient présents : MM. MAFFRE Christian (*Président*), BAYLAC Fernand (*représentant DURAND Daniel*), CALMETTES Jacques, CASTEX Nicole, CHANRION Jean-Luc (*représentant PAGES Yves*), DARRIGAN Catherine, DONNADIEU Jean-Louis, ESPINOSA Georges, FERTE Denis, HEBRARD Pierre (*représentant MASSAT André*), JEANJEAN Claude, LAFON Cécile, LAFON Claude, PERN-SAVIGNAC Fabienne, PEZOUS Bernard, QUINTARD Nadine, REGAMBERT Michel, SERRA Gabriel (*représentant DANTHEZ Florence*), SOULIE Jacques, SOUPA Rémy, TILLON Georgette, VIROLLE Alain.

Étaient absents excusés : MM. COUDERC Anne-Marie, DANTHEZ Florence, DURAND Daniel, MASSAT André, PAGES Yves, RAEVEN Pierre.

Étaient également présents : MM DARBOIS Philippe, FABRE Marie-Line

Après un mot d'accueil de Mme PERN-SAVIGNAC Fabienne, Maire de Montricoux, mettant en exergue les projets municipaux en cours, M.Maffre Christian a présenté les points prévus à l'ordre du jour.

I- GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY

1- Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 février 2019

2- Désignation d'un secrétaire de séance

M.SOULIE Jacques, Maire de Monteils, est désigné secrétaire de séance.

3- Vote du Compte Administratif 2018

⇒ Voir en document joint à la convocation le *Compte Administratif 2018*

La présentation détaillée du CA 2018 (comparé avec le BP 2018) par nature et par fonction est en pièce jointe. Ces documents ont été validés lors de la commission Finances du PETR du PMQ du 15 mars 2019 à la mairie de Caussade.

Comme déjà indiqué dans la partie II du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires 2019), présenté lors du dernier comité syndical, le CA 2018 se caractérise par :

⇒ Les dépenses :

L'année 2018 est marquée par une légère baisse des dépenses globales de fonctionnement qui s'explique essentiellement par une baisse (- 43 369€) des charges de personnel (012), liée à une restructuration permettant le non remplacement de 2 départs.

On constate également une hausse des charges financières (66) liée à un décalage à nouveau important pour percevoir les aides européennes notamment.

⇒ Les recettes :

Une légère baisse globale (- 2.6%) des recettes de fonctionnement est observée en 2018.

Globalement la baisse des recettes est due à un report important (159 636 €) de versements d'aides européennes (LEADER), heureusement compensé par des aides complémentaires notamment de l'Etat et du CD 82.

Pour mémoire, au sein des recettes, nous distinguons les participations des EPCI (6.25 €/hab en 2018) et « autres subventions » obtenues auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat et Europe pour l'assistance technique du Contrat de Pays et du Programme Leader ainsi que pour les actions thématiques conduites par le PETR du Pays Midi-Quercy (PCET, PLIE ; programme tourisme...).

Toutefois, la part d'autofinancement globale du PETR du Pays Midi-Quercy (la participation des EPCI comparée aux dépenses) doit rester suffisante, au risque de ne plus pouvoir mettre en œuvre les chantiers inscrits dans le Projet de Territoire 2015-2020, validé fin 2015. En 2018, cette part est remontée à **33.2 %**, maintenant un effet levier conséquent en matière de cofinancements publics.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Christian MAFFRE, Président, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier à Monsieur Jacques CALMETTES, 1^{er} Vice-Président, portant ainsi le nombre de présents à 21 et le nombre de suffrages exprimés à 21.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Jacques CALMETTES, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur le Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1- Donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		35 901.34 €		16 074.00 €		51 975.34 €
Opération de l'exercice	1 003 730.25 €	994 668.82 €	122 367.52 €	175 336.33 €	1 126 097.77 €	1 170 005.15 €
TOTAL	1 003 730.25 €	1 030 570.16 €	122 367.52 €	191 410.33 €	1 126 097.77 €	1 221 980.49 €
Résultats de clôture		26 839.91 €		69 042.81 €		95 882.72 €
Restes à réaliser	- €	- €	47 043.26 €	- €	47 043.26 €	- €
TOTAL CUMULE	1 003 730.25 €	1 030 570.16 €	169 410.78 €	191 410.33 €	1 173 141.03 €	1 221 980.49 €
RESULTAT DEFINITIF		26 839.91 €		21 999.55 €		48 839.46 €

2- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018 DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Le Comité Syndical :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont parfaitement justifiées

- 1- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- 3- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
 - déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2018

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018, ce jour,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement :	9 061.43 €
- un excédent reporté de :	35 901.34 €
soit un excédent de fonctionnement de :	26 839.91 €
- un excédent d'investissement de :	69 042.81 €
- un déficit des restes à réaliser de :	47 043.26 €
soit un excédent de financement de :	21 999.55 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

- résultat d'exploitation au 31/12/2018 : excédent :	26 839.91 €
- affectation complémentaire en réserve (1068) :	0.00 €
- résultat reporté en fonctionnement (002) :	26 839.91 €
- résultat d'investissement reporté (001) : excédent :	69 042.81 €

6- Examen et vote du Budget Primitif 2019

⇒ La présentation détaillée du Budget Primitif (comparé au CA 218 et au BP 2018) se trouve en document joint.

M.Maffre a présenté globalement le BP 2019 et M.Darbois a complété en précisant les évolutions marquantes du Budget par rapport à l'année précédente.

M.Maffre est revenu sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme européen LEADER, qui devrait s'atténuer suite à un courrier de la Présidente de la Région Occitanie qui précise les nouvelles dispositions prise par l'autorité de gestion.

Conformément au débat d'orientations budgétaires 2019 réalisé lors du dernier comité syndical du 22/02/2018, le BP 2019 présenté a pris en compte une stagnation de la contribution des EPCI à 6.25 €/hab pour 2019 :

❖ Fonctionnement :

Un budget prévisionnel de Fonctionnement proche du BP 2018 (1 298 967.7€soit + 36 000€), qui conjuguent un niveau élevé de dépenses externes possibles grâce à un soutien important et pluriel des cofinanceurs.

➤ Dépenses :

Budget « propre » au PETR (hors reversement Feder) stable à 1.25 M€ (contre 1.2 M€ en 2018), malgré la prise en charge de 2 études « lourdes » en 2019, le SCOT et le PCAET, qui génèrent des frais d'honoraires (article 6226) conséquents (également en section Investissement/ article 202). Les charges à caractère général (chp 011) sont donc en hausse par rapport au BP 2018 (+ 75 000€). Cela est possible grâce notamment à une légère baisse des charges de Personnel (chap 012) par rapport au BP 2018 (- 24 000€) et une absence de virement à la section Investissement (à confirmer).

➤ Recettes :

Un niveau élevé de Dotation, subventions (chp 74) qui s'explique par :

- Des aides européennes importantes liées au déblocage progressif des versements du programme LEADER V et du FEDER (PPN),
- Des aides Etat en hausse, grâce au solde de l'aide TEP CV (150 k€)
- Un maintien des aides du CR et du CD 82 (hors OPAH).

Et donc globalement, un niveau du Chp 74 (dotations, subventions et participations) légèrement supérieur à celui du BP 2018, qui permet de faire face au niveau assez élevé des dépenses, lié aux prestations externes conséquentes cette année.

Le maintien des contributions des EPCI à 6.25 € est donc suffisant et nécessaire pour équilibrer le budget.

❖ Investissement :

Des dépenses d'investissement qui restent à un niveau conséquent avec la réalisation de l'élaboration du SCOT (75 000€ prévus pour la phase 1 et 2) et la fin des paiements liés aux travaux de rénovation du siège du PETR (43 700€).

Les recettes sont importantes avec le solde des subventions liées aux travaux.

Suite à la consultation de la commission Finances et du Bureau du PETR qui se sont réunis le 15/03/2019 et qui ont analysé le BP 2019, la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Lors de sa séance du 22 février 2019, le comité syndical a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2019, en application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président invite donc le comité syndical à adopter le Budget Primitif 2019 du PETR du Pays Midi-Quercy qui se décompose comme suit :

ÉQUILIBRE GENERAL

	Total Dépenses	Total Recettes
Section de fonctionnement	1 302 017 €	1 302 017 €
Section d'investissement	230 000 €	230 000 €
TOTAL	1 532 017 €	1 532 017 €

REPARTITION PAR CHAPITRES

Section de Fonctionnement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
011	Charges à caractère général	500 251.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	724 854.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	6 410.00 €
66	Charges financières	7 100.00 €
67	Charges exceptionnelles	52 610.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 792.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0.00 €
TOTAL GENERAL		1 302 017.00 €
Section de Fonctionnement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montant
013	Atténuation de charges	0.00 €
74	Dotations, subventions et participations	1 274 177.09 €
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	26 839.91 €
TOTAL GENERAL		1 302 017.00 €

Section d'Investissement - Dépenses		
Chapitres	Intitulés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilés	8 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	112 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	26 300.00 €
27	Autres immobilisations financières	40 000.00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	43 700.00 €
TOTAL GENERAL		230 000.00 €
Section d'Investissement - Recettes		
Chapitres	Intitulés	Montants
001	Excédent d'investissement reporté	69 042.81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €
027	Autres immobilisations financières	28 236.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 792.00 €
10	Dotations, fonds divers	9 400.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
45	Comptabilité distincte rattachée	112 529.19 €
TOTAL GENERAL		230 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2019,
- **ADOpte** le Budget Primitif 2019 du PETR du Pays Midi-Quercy par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement
- **DONNE** tout pouvoir à son Président pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document

7- Participation des EPCI aux ressources du PETR du Pays Midi-Quercy pour l'exercice 2019

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires 2019 réalisé lors du comité syndical du 22 février 2019, il est proposé de reconduire la **contribution de 6.25€/habitant**, en prenant en compte la nouvelle population totale légale effective depuis le 1^{er} janvier 2019.

La population totale au 1^{er} janvier 2019 par communauté de communes est la suivante :

- ⇒ CC QC : 20 876 habitants
- ⇒ CC QRG A : 7 808 habitants
- ⇒ CC QVA : 22 335 habitants

Soit une population totale officielle au 1^{er} janvier 2019 de 51 019 habitants.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PARTICIPATION A LA GESTION DU PETR DU PAYS MIDI-QUERCY 2019

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que pour couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement du PETR, notamment pour la mise en œuvre du programme Leader et du Contrat

Régional Unique ainsi que pour les actions thématiques conduites dans le cadre du Projet de territoire du Pays Midi-Quercy, il convient de fixer le montant de la participation de chaque EPCI à 6.25 €/par habitant.

Pour l'année 2019, la participation de chaque EPCI se décompose comme suit :

	Population	Participation
Quercy Caussadais	20 876	130 475.00 €
Quercy Vert - Aveyron	22 335	139 593.75 €
Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	7 808	48 800.00 €
TOTAL	51 019	318 868.75 €

Le montant de la participation est calculé en fonction de la population totale légale 2016, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** les montants des participations des EPCI à la gestion du PETR
- **AUTORISE** son Président à appeler les recettes
- **DIT** que ces recettes sont inscrites au Budget Primitif 2019

II- POLITIQUES TERRITORIALES

1- Contrat de Ruralité (2017-2020)

* *Préparation de la programmation 2019 :*

Conformément au calendrier présenté lors du dernier Comité syndical, un Comité technique a lieu le 28/03/2019 pour analyser le niveau d'avancement des projets susceptibles d'être présentés en programmation 2019 du Ct de Ruralité (notamment issus de l'appel à projet envoyé par le PETR pour une réponse le 15/03).

Un Comité de Pilotage local devrait se dérouler fin avril pour valider la liste de projets retenue pour la programmation 2019 : ces projets devront être prêts à être engagés en 2019 et **surtout devront avoir déposé une demande de subvention Etat 2019 (DETR/DSIL) dans les délais prévus (avant le 30 avril 2019).**

Un Comité de programmation départemental pourrait se réunir début juin pour statuer sur la maquette financière (plans de financements) des programmations 2019 du Ct de Ruralité en 82.

M.Maffre a évoqué une réunion préparatoire à la programmation 2019 avec le Secrétaire Général de Préfecture à laquelle il a participé. L'Etat sera très vigilant sur l'avancement réel des projets proposés qu'il faut déposer au plus vite à la Préfecture 82 pour pouvoir les confirmer en programmation du Ct de Ruralité.

* *Demande de subvention DETR Ingénierie Territoriale 2019*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INGENIERIE TERRITORIALE 2019 POUR LE CONTRAT DE RURALITE (DETR)

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi-Quercy a signé un Contrat de Ruralité (2017-2020) avec l'État, la Région Occitanie et la Caisse des dépôts, qui permet d'obtenir des financements spécifiques et de droits communs pour le développement de notre territoire MQ.

Le PETR du Pays Midi-Quercy doit réaliser un travail pluridisciplinaire d'accompagnement technique et financier des projets proposés dans le Contrat de Ruralité et plus globalement l'animation et la coordination du dispositif sur le territoire du PETR du Pays Midi-Quercy. L'État, chef de file de ce dispositif, a prévu de soutenir l'ingénierie territoriale pour les projets structurants, liée notamment à la mise en œuvre du Contrat de Ruralité. Dans ce cadre, le PETR du Pays Midi-Quercy doit mettre en œuvre en 2019 une assistance technique globale (ingénierie territoriale) réalisée par une équipe pluridisciplinaire et faisant appel à de l'ingénierie extérieure pour notamment produire des outils numériques territoriaux.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2018 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
désignation	montant	montant	désignation
I-Ingénierie de projets	106 000 €		
1-Poste de chargée de mission Pays d'Art et d'Histoire (1 ETP) plus 1 000€frais déplacement	33 000 €		
2-Poste d'assistance administratif et financier (1 ETP)	32 000 €	50 000 €	ETAT (DETR/contrat de ruralité)
3-Accompagnement à la transition numérique (0,4 ETP) plus 500€frais de déplacement	12 000 €	27 840 €	LEDAER (48% poste I.1 et II.1)
3-Poste de conseiller en énergie (1 ETP) : avec 1 000€de F de D	29 000 €		
II-Dépenses complémentaires	28 000 €		
1-Outils numériques pour accompagner les projets territoriaux du Pays MQ (palteforme patrimoine numérique ; site internet pour promouvoir les EnR)	25 000 €	56 160 €	Autofinancement du PETR PMQ
2-Frais de fonctionnement du Conseil de développement (séminaires, éditions , ateliers, intervenants..)	3 000 €		
TOTAL DEPENSES	134 000 €	134 000 €	TOTAL RECETTES

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'ingénierie territoriale (2019) pour accompagner la mise en œuvre des projets du Contrat de ruralité
- **SOLLICITE** auprès des financeurs présentés le montant de subvention énoncé dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout acte ou document concernant cette action

2- Contrat Territorial Occitanie du PMQ (2017-2021)

✱ *Préparation de la programmation 2019 :*

Une méthodologie similaire va s'opérer pour la constitution de la programmation 2019 du Ct Territorial Occitanie du PMQ. Toutefois, à l'issu du Comité technique du 28/03/2019, il a été proposé de décaler un peu la programmation 2019 du Contrat Territorial Occitanie :

- **Fin des remontées des projets à la Région (en copie en amont au minimum une fiche projet aux PETR/EPCI) : fin mai –début juin.**

- Comité technique : 1^{ère} quinzaine de juillet.
- Comité de Pilotage local : 1^{ère} quinzaine de septembre
- Validation en Commission permanente de la Région d'octobre ou décembre 2019.

3- LEADER Midi-Quercy

✗ Demande de subvention pour l'animation du programme 2019

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ANIMATION ET LA GESTION DU PROGRAMME LEADER V (2014-2020) – ANNEE 2019

Monsieur le Président rappelle que le PETR a répondu le 30 novembre 2014 à l'appel à candidatures lancé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées pour le programme européen LEADER 2014-2020. La candidature du PETR du PMQ a été retenue officiellement lors de la Commission Permanente du Conseil régional du 9 juillet 2015.

Le PETR du Pays Midi-Quercy est donc chargé de l'animation et de la gestion du programme Leader 2014/2020 Pays Midi-Quercy.

À ce titre, il peut bénéficier d'une aide européenne et du Conseil Départemental de Tarn et Garonne via le programme Leader.

Le plan de financement de l'opération pour l'année 2019 est le suivant :

Dépenses Prévisionnelles	Montant total TTC	Recettes publiques	Montant	Taux
Fonctionnement (salaires et frais de déplacements)	81 217,25 €	Leader	67 323,11 €	60%
Autres dépenses	8 475,34 €	Conseil Départemental via Leader*	20 291,04 €	20%
Site internet	10 750,00 €	*subv/site internet déjà acquise en 2017	2 150,00 €	
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	11 762,59 €	Autofinancement	22 441,04 €	20%
Total Dépenses TTC	112 205,18 €	Total Recettes	112 205,18 €	

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour l'opération « Animation et gestion année 2019 du programme Leader Pays Midi-Quercy 2014/2020»
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

✗ Coopération / Cœnotourisme

☞ Point d'avancement (opérations locales, ...)

⇒ Voir en pages 20 à 21 du document d'appui l'avancement de la coopération Cœnotourisme. Il a été rappelé l'esprit général de cette coopération composée d'un « tronc commun » appelé « actions communes » aux 5 GALs et des actions particulières sur chaque territoire appelé « Action locale ».

M.Maffre a insisté sur l'intérêt à l'échelle du Pays MQ de s'appuyer sur nos singularités, particularités et nos points forts (label), en l'occurrence les vignobles des Vins du Quercy qui candidatent au label national « Vignobles et Découvertes », pour valoriser globalement

notre destination MQ-Gorges de l'Aveyron. C'est une stratégie constante (déjà pratiquée avec le Pôle pleine nature gorges de l'Aveyron), qu'il faut poursuivre.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PRESENTATION ET PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE COOPERATION LEADER POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ŒNOTOURISME

Monsieur le Président présente le projet de coopération impliquant 5 GALs (Pays Tolosan, Grand Quercy, Garonne Quercy Gascogne, Pays Agenais et Pays Midi-Quercy), 4 départements (31, 46, 82 et 47), 2 Régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine). **Cette opération a pour objet de soutenir une démarche de développement de l'œnotourisme sur plusieurs "petits" vignobles du Sud-Ouest, en phase d'émergence et de structuration, en privilégiant des dynamiques collectives.**

Comment valoriser des petits vignobles ? Comment inscrire leur développement dans des logiques territoriales ? Comment faire du tourisme un vecteur de développement des territoires viticoles ? Comment mutualiser des moyens pour permettre à de petites appellations de poursuivre des programmes d'actions et de qualification ambitieux ? Cette programmation collective, permettra de s'interroger et d'expérimenter différentes voies pour permettre le développement et le maintien dans la course de petites appellations et la distinction de territoires ruraux autour d'un tourisme innovant et de qualité basé sur les principes de l'œnotourisme.

A la fois cette programmation visera la définition d'un modèle organisationnel mais aussi permettra la mise en place d'actions concrètes de promotion, qualification, communication et médiation avec pour deux vignobles la poursuite d'actions dans le but d'obtenir pour le vignoble du Quercy le label Vignobles et découvertes et le déployer pour le Frontonnais.

Innovation, expérimentation, partenariats et transversalité seront les mots clés de ce programme.

Les partenariats avec les opérateurs locaux ont été recherchés au regard de ces valeurs.

Depuis la fusion des régions, notre vignoble est entré dans la plus grande région viticole du monde, mais reste néanmoins très en retard par rapport aux autres vignobles de la région Occitanie, que ce soit sur la qualification de son offre ou sur la structuration des professionnels. Afin de développer cette filière et renforcer l'attractivité du territoire, d'accroître la visibilité des atouts, un programme d'actions communes a été défini par les 5 GALs et 4 CDT/ADT des départements concernés.

Il s'agit ainsi de traiter les grands enjeux qui se posent à nos vignobles mais aussi aux exigences de l'accueil touristique dans les exploitations.

➤ **Actions communes aux 5 GAL :**

L'Agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne est l'opérateur identifié pour porter le premier volet des actions communes du projet de coopération.

Un dispositif de partenariat avec les 4 CDT/ADT concernés (31, 46, 47 et 82) est défini pour accompagner une approche collaborative dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions selon 3 grands Axes :

Axe 1 : Qualification de l'offre œnotouristique

- Accompagnement à la labellisation Vignobles et découvertes des vignobles engagés dans la démarche
- Audit et suivi des exploitations viticoles des autres territoires viticoles s'inspirant des critères Vignobles et Découvertes pour une montée en gamme
- Ateliers thématiques pour une sensibilisation et professionnalisation du réseau d'acteurs œnotouristiques.

Axe 2 : Communication et Promotion événementielle de l'offre œnotouristique

- Création d'un événement itinérant en s'appuyant sur un axe structurant, celui du Canal des deux mers pour mettre chacune à leur tour à l'honneur un vignoble.
- Campagne photo à valoriser sur les supports web/édition et réseaux sociaux
- Outil de communication commun à tout le territoire interdépartemental

Axe 3 : Diversification de l'offre

- Création de circuits pédestres ou vélo pour partir à la découverte des vignobles (ex d'un produit randoland).

Le plan de financement prévisionnel des actions « communes » aux 5 GAL, portées par l'ADT 82, est le suivant :

Financement d'origine publique	Taux	Montants en TTC
Région Occitanie	20%	37 764 €
Financement d'origine privé		
Autofinancement : ADT 82*	20 %	37 764 €
Financements européens (FEADER) sollicités		
	60%	113 292 €
TOTAL général = coût du projet	100%	188 820 €

*Portage par l'ADT pour le compte des 4 CDT/ADT des départements concernés

➤ **Action locale en Midi-Quercy:**

Le projet de coopération se décline également à échelle locale. Pour le Pays Midi-Quercy, c'est le vignoble des Coteaux du Quercy qui bénéficie de cette collaboration. Pour des raisons de commodité de gestion, Le portage de cette action locale du projet de coopération œnotourisme, serait réalisé par la structure gestionnaire du programme LEADER PMQ, en l'occurrence le PETR du Pays MQ.

Le Syndicat des vins des Coteaux du Quercy a candidaté au label Vignoble et Découverte. Le dossier a été déposé le 28 décembre 2018 et est en cours d'instruction. Dans ce cadre un plan d'actions a été défini avec l'ensemble des acteurs concernés. Une des premières actions envisagées est de mettre en lumière ceux et celles qui font du Vignoble du Quercy une pépite à découvrir absolument : les vigneron.

Le Pays Midi-Quercy porterait en partenariat avec le Syndicat des vins et la communauté de communes du Quercy Blanc une action de communication accès sur le média radio CFM. Cette radio locale émet dans le Tarn-et-Garonne et le Lot jusqu'à Cahors. Le projet proposé consiste à définir un plan de communication durant 2 ans via différents vecteurs sur CFM et de pouvoir capitaliser ensuite les productions radio et vidéos pour les réutiliser sur les réseaux sociaux pour des campagnes social media.

L'objectif est bien sûr de donner envie aux touristes de découvrir ces vins et d'en acheter mais la cible des habitants est également importante. Leur donner une image qualitative et identitaire de ce vignoble devrait valoriser d'autant plus l'image qu'ils ont de leur territoire et de ses produits, les incitant ainsi à devenir de vrais ambassadeurs de l'appellation. Le partage des contenus sur les réseaux sociaux sera un bon indicateur de notoriété et d'appartenance.

Le plan de financement prévisionnel du Budget (2019-2021) pour l'action locale en Midi-Quercy est le suivant :

Dépenses en TTC		Recettes en TTC	
Convention avec CFM sur 2 ans	24 545 €	Département 82	3 681 €
		PETR du Pays Midi-Quercy	2 455€
		Communauté de communes du Quercy Blanc	2 455€
		Syndicat des vins des CduQ	1 227€
		Financements européens LEADER	14 727€
TOTAL	24 545 €	TOTAL	24 545€

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le projet de coopération œnotourisme présenté, intégrant un volet actions communes et un volet action locale
- **SOLLICITE** les financements mentionnés dans le plan de financement prévisionnel de l'action locale

III- AVANCEMENT DE CERTAINES THEMATIQUES COORDONNEES PAR LE PETR

1- Énergie - Climat

* *PCAET : point d'avancement et calendrier :*

☞ Retour sur le comité de pilotage du 26/03/19

Une information a été faite en séance sur ce Comité de Pilotage final de suivi de l'élaboration du PCAET (Plan Climat Air Energie territorial) qui a eu lieu le 26 mars 2019.

M.Maffre a rappelé les grandes étapes qui ont prévalu à l'élaboration du PCAET durant plus d'un an. Il reste à présent à saisir officiellement l'Autorité environnementale qui aura ensuite 3 mois pour nous communiquer des remarques, préconisations à intégrer dans le PCAET qui sera en suivant soumis à consultation publique (électronique) durant 1 mois. Ainsi le PACET devrait être définitivement adopté, après avis du Préfet de région notamment, d'ici la fin de l'année 2019.

Le PCAET a permis de fédérer un nombre important de partenaires, collectivités, associations, chambres consulaires.. autour d'enjeux et d'objectifs communs issus du diagnostic.

⇒ Voir en pages 22 à 33 du document d'appui le diaporama présenté au CP PCAET du 26/03/2019

☞ Délibération sur le PCAET

La délibération ci-dessous pour valider le Plan d'actions PCAET PMQ et donner l'autorisation au Président du PETR PMQ de le déposer (saisine) à l'Autorité Environnementale a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ELABORATION D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET), A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DU PAYS MIDI QUERCY COUVERT PAR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.

Monsieur le Président expose le contexte législatif.

L'article L. 229-26 du code de l'environnement impose aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1^{er} janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants d'adopter un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018. L'État encourage toutefois tous les EPCI d'une population inférieure à ce seuil à élaborer également un PCAET volontaire, pour contribuer sur leur territoire aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de qualité de l'air et de prévention contre le réchauffement climatique.

Pour rappel, le PCAET est un document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité, qui définit principalement :

- les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;
- un programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la

distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique ;

- ainsi qu'un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.

Monsieur le Président, rappelle que les 3 EPCI adhérents au PETR ont délibéré pour confier l'élaboration du PCAET au PETR PMQ, également compétent pour l'élaboration du SCOT sur le même périmètre (les 49 communes du Midi-Quercy).

Monsieur le Président rappelle que l'élaboration du PCAET du Pays Midi Quercy a jalonné plusieurs temps d'appropriation, d'analyse des enjeux et de co-construction du projet PCAET.

Ces différentes séquences de partage et de co-construction ont également permis de définir l'ambition et le socle des valeurs attachées au PCAET, à savoir :

- Un engagement collectif et conjoint du PETR du PMQ et des trois communautés de communes dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS), cohérente avec les objectifs de « Région à énergie positive 2050 » proposés par la région Occitanie.
- Il s'agit de valoriser au maximum le potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergies renouvelables, dans le respect des écosystèmes naturels
- Il s'agit aussi de réduire les importations d'énergie, et d'amortir la hausse probable du coût des énergies dans les prochaines années,
- L'amélioration de la qualité de vie de tous les habitants, la lutte contre toutes les formes de précarité liées à l'énergie : l'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments et habitations du territoire, favoriser les transports propres ainsi que les mobilités actives et solidaires.
- La conservation dans le territoire de la valeur ajoutée générée par les projets, et le soutien au développement de nouvelles activités et emplois non délocalisables,
- L'augmentation de la résilience des activités les plus vulnérables au changement climatique : agriculture, tourisme, artisanat, ...
- L'implication active des habitants vers un mieux vivre ensemble durable

Sur la base d'un diagnostic partagé et d'une stratégie ambitieuse analysant les acquis et exposant les potentialités de développement, le PETR du Pays Midi Quercy a défini avec l'ensemble des acteurs associés à cette démarche, un plan d'actions qui se compose de 7 orientations déclinées en 45 actions ayant pour but de poursuivre et d'amplifier les efforts engagés sur le territoire en faveur de l'énergie et du climat. (cf ci-dessous « Tableau simplifié plan d'action » :

Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité	Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité
3. Une mobilité plus durable	3.1 Piloter et coordonner la mobilité	3,1,1	Expérimenter un projet de conciergerie rurale de mobilités (AMI France Mobilité)	1 ★	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.1 Développer des projets multifilières et multipartenaires	4,1,1	Développer le photovoltaïque via la SCIC Midi Quercy Energies Citoyennes	1 ★
3. Une mobilité plus durable	3.2 Faciliter la réduction des distances à parcourir	3,2,1	Offrir la possibilité aux salariés de télétravailler ou d'utiliser des espaces de coworking	2	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.1 Développer des projets multifilières et multipartenaires	4,1,2	Maintenir et amplifier des actions de sensibilisation sur les ENR (guide pratique opérationnel)	3
3. Une mobilité plus durable	3.2 Faciliter la réduction des distances à parcourir	3,2,2	Maintenir et relocaliser des services publics en zone rurale	3					
3. Une mobilité plus durable	3.3 Encourager le développement du report modal	3,3,1	Relancer l'expérience de Pédibus	3	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.1 Développer des projets multifilières et multipartenaires	4,1,3	Proposer un diagnostic-suivi énergétique aux entreprises	3
3. Une mobilité plus durable	3.4 Mieux utiliser la voiture	3,4,1	Mettre en oeuvre des aires de covoiturage pour réduire les consommations liées à la voiture individuelle	2					
3. Une mobilité plus durable	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	3,5,1	Inciter le développement des transports en commun en zones rurales	1 ★	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.1 Développer des projets multifilières et multipartenaires	4,1,4	Accompagner le développement de l'économie circulaire avec les entreprises du territoire	2
3. Une mobilité plus durable	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	3,5,2	Développer l'usage du vélo en Midi Quercy	2					
3. Une mobilité plus durable	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	3,5,3	Expérimenter et évaluer les attentes des populations locales et touristiques en matière de mobilité	2	4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.2 Favoriser l'émergence des filières éolienne et micro-hydroélectricité	4,2,1	Expérimentation pour le développement de la micro hydro électricité sur la commune de St Antonin Noble Val	3
3. Une mobilité plus durable	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	3,5,4	Déploiement d'un parc de véhicules à faibles émissions carbone par la commune de Monclar de Quercy	3					
3. Une mobilité plus durable	3.5 Contribuer à décarboner la mobilité	3,5,5	Lancement d'une étude pour le développement d'infrastructures bioGNV et hydrogène	2					

Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité	Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité
4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.3 Développer la chaleur renouvelable	4,3,1	Mettre en évidence un acteur reconnu pour développer le bois énergie et structurer la filière	1 ★	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé.	5,1,1	Poursuivre les opérations de sensibilisation pour mettre en valeur la démarche « Produits en PMQ »	1 ★
					5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé.	5,1,2	Accompagner les équipements structurants pour favoriser la coordination entre l'offre et la demande	2
4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.3 Développer la chaleur renouvelable	4,3,2	Poursuivre le développement des projets de chaufferies bois et les réseaux de chaleur	2	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé.	5,1,3	Accompagner les écoles sur l'alimentation et la santé	1 ★
					5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.1 Adapter notre modèle alimentaire pour qu'il soit plus respectueux de notre environnement et notre santé.	5,1,4	Expérimenter "famille à alimentation positive"	2
4. Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables - Porter la part d'ENR à 44% en 2030	4.3 Développer la chaleur renouvelable	4,3,3	Favoriser le développement du solaire thermique	1 ★	5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.2 Mieux produire et mieux s'adapter au CC	5,2,1	Appuyer le développement de l'agroécologie-agroforesterie pour accompagner le monde agricole dans ses mutations	2
					5. Un modèle agricole et alimentaire plus durable	5.3 Développer la méthanisation	5,3,1	Expérimenter le développement de la micro- méthanisation	2

Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité	Orientation	Axe	N°	Titre de l'action	Priorité
6. Le besoin de dynamiser la gestion forestière	6.1 Gérer durablement la filière bois d'œuvre et bois énergie.	6,1,1	Structurer et dynamiser la filière bois locale	1 ★	7. La Lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage	7.1 Réduire la quantité de déchets produits	7,1,1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	1 ★
6. Le besoin de dynamiser la gestion forestière	6.1 Gérer durablement la filière bois d'œuvre et bois énergie.	6,1,2	Favoriser et la construction bois dans les établissements publics et mettre en avant les réalisations	3	7. La Lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage	7.1 Réduire la quantité de déchets produits	7,1,2	Développer le compostage collectif et semi-collectif	2
6. Le besoin de dynamiser la gestion forestière	6.1 Gérer durablement la filière bois d'œuvre et bois énergie.	6,1,3	Améliorer la gestion des forêts pour favoriser la régulation de l'eau (en quantité et qualité)	3	7. La Lutte contre la production de déchets et la montée en puissance de la collecte et du recyclage	7.1 Réduire la quantité de déchets produits	7,1,3	Valoriser les expériences déjà réalisées sur d'autres territoire / Veille-Benchmarking	3

A ce titre, les actions énumérées ci-dessus pourront être mises en œuvre par les différents acteurs maîtres d'ouvrage, constituent un point d'étape. Elles devront être encore affinées avant dépôt définitif, prenant en compte les différents avis comme indiqué dans l'article R229-54 et R229-55.

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** axes et orientations stratégiques du PCAET.
- **D'APPROUVER** les actions figurant sur le « Tableau simplifié plan d'actions »
- **AUTORISE** le PETR à saisir l'autorité environnementale

✘ *Appel à projet France Mobilité : plan de financement prévisionnel*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : VALIDATION DU PLAN D'ACTION ET DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET FRANCE MOBILITE

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Midi Quercy est lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt French Mobilité, qui consiste à développer la mobilité innovante dans les territoires de faible densité.

Il rappelle les enjeux pointés dans notre dossier de candidature : maintenir une attractivité durable et de favoriser l'insertion économique par une meilleure mobilité des personnes. Une préoccupation de notre territoire est également de créer des solidarités et des coopérations entre l'est et l'ouest du Pays pour asseoir sa cohésion, atténuer les fragilités des communes les plus éloignées, pour redynamiser ces espaces. L'objectif second est de faire diminuer la part d'autosolisme qui est aujourd'hui de 92%. D'autre part, le 3ème objectif est de développer du lien social grâce à un lieu central qui offre des services pour les citoyens.

Dans ce cadre, il a été proposé de développer un projet structurant l'offre de mobilité. Il s'agira d'offrir un lieu co-construit à l'aide d'une démarche participative. Celui-ci permettra une organisation de la mobilité des personnes des biens et des services tout en s'appuyant sur le tissu économique local. A l'issue d'une phase de faisabilité accompagnée par des prestataires externes, une expérimentation sera conduite sur 18 mois pour tester de nouvelles offres de mobilité et de partenariats innovants, en liens avec les besoins concrets des habitants du territoire.

Mr le Président propose les plans de financement suivant pour une période de réalisation de 30 mois (de mi 2019 à fin 2021):

Dépenses	Coût admissible pris en compte pour le calcul de l'aide	Taux et/ou Critère d'aide	Montant de l'aide accordée
Aide aux changements de comportement / Chargé(s) de mission	90 000,00 €	forfait annuel plafonné à 20 000 € par ETPT	45 000,00 €
Aide aux changements de comportement / Dépenses externes de communication	55 000,00 €	50%	27 500,00 €
Aide aux changements de comportement / Dépenses d'équipement liées à la création de poste de chargé de mission	2 000,00 €	50%	1 000,00 €
Aide à la connaissance / Autres dépenses de fonctionnement : Etudes générales	50 000,00 €	50%	25 000,00 €
TOTAL	197 000,00 €		98 500,00 €

Le mode d'intervention de l'ADEME dans le cadre de l'AMI est le suivant :

Le Plan de financement global prévisionnel est le suivant:

Financeurs publics	Montants des aides publiques sollicitées ou obtenues pour l'opération	%/ coût total de l'opération
ADEME	98 500,00 €	50,00%
LEADER/ CDC/ REGION	59 100,00 €	30,00%
Total financements publics	157 600,00 €	80,00%
Autofinancement	39 400,00 €	
Coût total de l'opération	197 000,00 €	

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide :

- **DE VALIDER** le plan d'action et le plan de financement de l'opération France Mobilité
- **D'AUTORISER** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action.

2- Culture / Patrimoine

- * *Démarche label « Pays d'Art et d'Histoire (PAH) » : demande de subventions*

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION PAH ET DE LA PLATEFORME WEB PARTICIPATIVE HISTOIRE ET PATRIMOINES

Le Président rappelle qu'un poste a été créé pour formaliser la candidature du PETR au label national Pays d'art et d'histoire. D'une durée de 6 mois, il est renouvelable une fois. Une chargée de mission a été recrutée, qui a pris ses fonctions le 4 mars dernier. L'objectif est de déposer la candidature à la fin de l'année 2019.

En outre, la création d'une plateforme histoire et patrimoines est proposée. Cet outil participatif réfléchi avec l'aide d'un groupe de travail composé de membres du CDT et d'associations patrimoines, doit permettre d'identifier les ressources documentaires, iconographiques, audiovisuelles relatives à l'histoire et aux patrimoines du territoire, de les rassembler sur une plateforme en ligne, de les enrichir grâce à une communauté de contributeurs et de les partager. Il doit également permettre d'identifier les acteurs du patrimoine et les actualités du secteur. Il sera ainsi composé de 4 entrées : un répertoire des acteurs « patrimoines », un blog « Actualités », une base de données rassemblant la connaissance en histoire et patrimoines et une entrée géographique communale pour localiser le patrimoine. Cet outil sera donc un vecteur d'accès à la connaissance primordial dans le cadre de notre démarche en cours de labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

En conséquence, le plan de financement du poste de chargé de mission PAH et de la plateforme Web Histoire et patrimoines est le suivant :

Dépenses en €TTC		Recettes en €TTC	
Frais salariaux	33 416 €	Etat (via DETR)	16 251 €
Autres frais de personnel (déplacements, formation, 15% -coûts indirects éligible à LEADER)	6 593 €	Fonds Leader MQ	26 001 €
Prestation de conception site Internet participatif	14 160 €	Autofinancement PETR	11 917 €
Total Dépenses	54 169 €	Total Recettes	54 169 €

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour le poste de chargé de mission PAH et la création de la plateforme Web participative Histoire et patrimoines.
- **SOLLICITE** auprès des financeurs les subventions présentées dans le plan de financement
- **AUTORISE** son Président à signer tout document concernant cette action

✱ Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) :

Un point sera fait en séance sur le lancement d'une étude préalable aux SPR du PMQ.

M.Maffre a évoqué une demande récente de la Commune de Penne (courrier reçu au PETR), suite à une recommandation de l'UDAP 82, d'intégrer l'étude préalable SPR mutualisée par le PETR pour le compte de 4 communes du MQ.

La Commune de penne fait partie du GSO (Grand Site Occitanie) « Cordes et cités médiévales » avec Bruniquel notamment.

M.Maffre a fait valider par l'assemblée le principe d'intégrer Penne dans l'étude préalable SPR mutualisée si cela n'entraîne pas de complications ou de difficultés juridiques trop lourdes.

De plus il a informé l'assemblée qu'une délibération sur le plan de financement de l'opération et le portage juridique sera proposée lors du prochain Conseil Syndical.

3- Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

✱ *Année 3 du PAT (2020) : réponse à l'appel à projet FEADER/Région – Mesure 16.2*

Comme en 2018, le PETR a déposé une candidature à l'Appel à projet (AAP) du Programme de Développement Rural (Ingénierie Territoriale- Mesure 16.2) pour déployer son PAT sur l'année 3 (soit 2020). La réponse à cet appel à projet a été positionnée dans le prolongement de notre PAT mais en proposant des actions nouvelles.

Cette réponse permettrait de poursuivre le déploiement du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) sur l'année 3 du plan d'actions.

Le plan d'actions qui a été proposé s'intègre dans les enjeux liés aux thématiques suivantes de l'AAP:

- Aménagement de l'espace agricole et forestier:
- Structuration et développement des filières territorialisées : circuits courts et de proximité, agritourisme et approvisionnement des structures collectives (coopératives viticoles, fruits et légumes, etc), création ou renforcement d'une filière de qualité ...
- Création d'activités sur le territoire: installation, transmission d'exploitations agricoles, pluriactivité, espaces-test agricole.

✱ *Plan de financement prévisionnel : délibération*

Une délibération a été proposée pour entériner la candidature du PETR à l'AAP Ingénierie territoriale -Mesure 16.2- pour l'année 2020. Elle comprendra le coût du poste de la chargée de mission PAT avec des dépenses externes de communication et d'animations thématiques avec des partenaires locaux (CIVAM Semailles ; ADEAR 82 ; FDCUMA...).

L'ensemble du projet pourrait être aidé comme en 2019 à 90 % : 53% de FEADER (UE) et 37% de la Région.

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE – ANNEE 3 DU PLAN D'ACTION

Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a été inscrit dans le projet de territoire 2015-2020 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Midi Quercy. Ce PAT vise à développer sur le territoire une alimentation locale, durable et de qualité en facilitant notamment la collaboration entre personnes et structures multiples compétentes dans ce domaine (Etat, collectivités, producteurs, structures transformatrices, organismes de recherche, de conseil, citoyens, associations...).

Monsieur le Président rappelle que le PAT du PETR Pays Midi Quercy a été labellisé via une procédure nationale de reconnaissance du Ministère de l'Agriculture en octobre 2017.

Le PAT articule 5 axes stratégiques de développement intégrant eux-mêmes des objectifs opérationnels à décliner sur 3 années.

La première année de mise en œuvre a permis de développer une démarche de travail en réseau et de communication autour de ce projet afin de sensibiliser, mobiliser et fédérer les acteurs identifiés.

La stratégie en année 2 est centrée sur des objectifs opérationnels et des actions structurantes (expérimentation de groupements d'achats citoyens, du développement de l'approvisionnement local en cantine, accompagnement sur la transmission/installation d'exploitations agricoles).

L'année 3 (année 2020) va viser à renforcer des objectifs prioritaires par le développement de nouvelles actions sur les thématiques suivantes:

- la communication autour de la démarche de développement des circuits courts
- l'accompagnement de la coordination entre l'offre et la demande locales
- la traduction des productions alimentaires en termes de marketing territorial
- l'accompagnement du monde agricole dans ses mutations.

En parallèle, des objectifs définis dans le PAT mais qui n'avaient pas donné lieu à la réalisation d'actions seront également inscrits :

- articuler la planification urbaine aux enjeux agricoles
- Accompagner l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Ces objectifs ont été déclinés en actions présentées dans la réponse de l'Appel à Projet Régional (mesure 16.7.2 du PDR 2019), cofinancés par l'Europe et la région Occitanie.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Objet	Montant €HT	Objet	Montant €	%
Ingénierie interne PETR (80%) poste chargé sur 1 an (année 2020)	30 224,28 €	Région Occitanie	20 583,72 €	37%
Frais de déplacements et réels liés à la mission	1 258,75 €			
Prestations de services du projet (communication, ingénierie, accompagnement)	19 615,00 €	Europe (FEADER- Mesure 16.7.2)	29 484,79 €	53%
Coûts indirects liés au projet (15 % masse salariale)	4 533,64 €	PETR Pays Midi Quercy autofinancement	5 563,17 €	10%
TOTAL DEPENSES	55 631,67 €	TOTAL RECETTES	55 631,67 €	100%

Les membres du comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les actions proposées pour la mise en œuvre de la 3ème année du PAT,
- **APPROUVE** le plan de financement, et sollicite les co-financements prévus dans le plan de financement présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents permettant de mettre en œuvre ce projet

4- PLIE

- ✕ -Information sur le Comité de Pilotage annuel du Plan Local insertion Emploi du PMQ qui a lieu le 26 /03/2019 :

M.Maffre a précisé que ce Comité de pilotage a été notamment l'occasion de valoriser le travail des trois EREF (Espace rural emploi formation) du MQ dans le cadre du PLIE, qui accompagnent plus de 200 personnes bénéficiaires du PLIE (en flux constant) sur le territoire MQ.

⇒ Voir en pages 34 à 38 du document d'appui l'extrait du diaporama présenté au CP PLIE du 26/03/2019

Une information sera faite en séance.

5- Tourisme

- ✕ Demande de subvention sur le programme Tourisme 2019

La délibération suivante a été adoptée à l'unanimité :

OBJET : PLAN D' ACTIONS TOURISME 2019 DU PAYS MIDI QUERCY

Contexte :

La stratégie touristique du pays Midi-Quercy prévoit la structuration de 3 grandes thématiques qui sont les points forts de notre territoire et au sein desquelles on rencontre des offres emblématiques qu'il s'agit d'organiser et de développer :

- **Outdoor et nature**
- **Culture et patrimoine**
- **Art de vivre, gastronomie et savoir faire**

Cette approche par thématique implique un travail spécifique à conduire en matière d'animation de réseau d'acteurs, de communication et de promotion.

Depuis 2013 un travail important a été conduit sur la thématique OUTDOOR avec le pôle de pleine nature Gorges de l'Aveyron.

En 2018, un travail de structuration des autres thématiques a été mis en place pour révéler d'autres aspects de l'offre touristique du territoire et par la même d'autres secteurs géographiques à fort potentiel touristique.

Descriptif du projet :

En 2019, les offices de tourisme intercommunaux du territoire travailleront sur un projet en commun le SADI : Schéma d'accueil et de diffusion de l'information.

L'objectif de ce projet est de construire une stratégie touristique qui mène une réflexion globale autour de l'accueil dans les murs et hors les murs de l'office de tourisme, afin de s'améliorer et être plus performant dans les services proposés aux clients et prestataires grâce à une méthode et des outils communs.

Ainsi, nous poursuivrons le travail engagé sur la thématique Art de Vivre gastronomie et savoir-faire » avec la mise en place du plan d'action de la structuration de l'œnotourisme sur le vignoble des Coteaux du Quercy dans l'optique d'une labellisation nationale « Vignobles et Découverte ».

Nous élaborons des circuits ludiques familiaux, un produit numérique commun et nous construirons un programme de campagnes numériques sur les réseaux sociaux et les différents supports de communication en privilégiant le tourisme expérientiel (vidéos, photos, témoignages en direct...)

Pour la mise en œuvre de ce programme, le PETR cherchera à renforcer ses partenariats avec les communautés de communes en valorisant les compétences des agents des Offices de Tourisme en place. Des conventions de partenariats bilatérales (PETR/OTI) seront formalisées avec chaque Communauté de communes.

Des actions de communication et de promotion seraient menées avec un axe fort sur la communication numérique. Des éditions papier seraient maintenues pour une diffusion dans les bureaux d'information touristiques des Offices de Tourisme intercommunaux en recherchant une rationalisation toujours plus efficace de la diffusion.

Des actions de mutualisation de promotion (salons, photos, vidéo) seront également déployés en lien avec la destination Tarn et Garonne Tourisme du Département et l'achat mutualisé d'outils numériques afin de construire des contenus communs dans les offices de Tourisme pour mieux renseigner la clientèle à l'accueil et hors les murs.

Enfin, depuis plusieurs années de nombreuses démarches ont été mis en place pour favoriser la découverte du territoire pour les personnes à mobilités réduites (labellisation tourisme et handicap, formation, actions de communications pour les déficients visuelles, créations d'outils de visites...)

E 2019, l'idée est de poursuivre ses premières démarches dans l'objectif de la labellisation du Pays Midi Quercy de la marque « Destination Pour Tous ». Le but étant de valoriser une destination proposant une offre touristique cohérente et globale pour les personnes handicapées (accessibilité des sites et des activités touristiques, et des autres aspects de la vie quotidienne, faciliter les déplacements sur le territoire concerné.

Trois objectifs dans cette démarche :

1. Sensibilisation-formation par groupes mixte (OT, prestataires et sites culturels et touristiques)
2. Diagnostic de l'existant, évaluation des besoins et préconisations (situation au regard des critères de la marque « Destination pour tous » et plan d'action pour atteindre l'objectif).
3. Réalisation du plan d'action intégrant des actions et outils de médiation, notamment numériques – ciblant en particulier : sentiers d'interprétation (sur les sites du Pôle de pleine nature), les équipements culturels, les sites historiques.

Objectifs :

- Soutenir un développement touristique intégré sur tout le territoire du pays Midi-Quercy
- Favoriser la mise en réseau des acteurs par thématique
- Contribuer à l'émergence de nouvelles offres et prestations touristiques sur de nouveaux thèmes (famille, oenotourisme, handicap)
- Accompagner le territoire à une labellisation de sa destination touristique
- Renforcer la stratégie numérique du territoire

Le budget du programme d'actions touristiques 2019 :

COUT PREVISIONNEL (H.T ou TTC si attestation de non récupération de la TVA) :

Ce projet est en TTC – pas de récupération de la TVA

Postes de dépenses – Joindre des devis	Montant en Euros
Prestations de conception graphiques	9 136 €
Conception guides des manifestations (4 saisons)	6 916
2 Circuits balades ludiques "rando land"	520
Actualisation guide des vacances (changement format)	1 700
Prestations d'impression	18 071 €
impressions guide des manifestations (4 saisons)	9 454
Guide des vacances 2019	3435
Carte Touristique (2018/2019)	4477
Impression 2 circuits ludiques	705
Actions avec l'ADT 82	6 825 €
Stand Micro Marché Toulouse - ADT	425

1 clip Vidéo	4000
Achats de Photos	2400
Achats de tablettes	1 800 €
Actions de formations	12 300 €
Voyages d'études / Eductours	3800
Formations et création de produits commun	8500
Actions tourisme et Handicap (avec Braille et Culture)	12 600 €
Partenariats avec les CC (0.6 ETP)	19 530 €
CCQVA	6343
CC QRGA	6532
CC QC	6655
Frais salariaux	11 355 €
Animation numérique - masse salariale PETR à 0,4 ETP sur 12 mois	11355
Coûts indirects (15% des frais salariaux)	1703
TOTAL TTC	93 320 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL Eligible à leader

COUT TOTAL	LEADER (UE)	CD 82	CR	Etat	Autofinancement public qui appelle le leader	Autofinanc.
93 320 €	44 793.6 €	16 561.1€*			13 301.3 €	18 664 €
	48 %	17.7%			14.3%	20 %

*Base aide départementale :

Fonds départemental de promotion : $(9\ 136 + 18\ 071 + 6\ 825 + 8\ 500 + 3\ 800) = 46\ 332 * 15\% = 6\ 949.8€$

Fonds de concours/Ingénierie territoriale : $(19\ 530 + 11\ 355) * 25\% + 12\ 600 * 15\% = 9\ 611.25€$

$6\ 949.8 + 9\ 611.25 = 16\ 561.1€$

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **APPROUVE** le plan d'actions touristiques 2019 du PETR
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte ou document concernant cette action et à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de partenariats avec les 3 EPCI pour formaliser les actions communes touristiques pour l'année 2019.

IV- INFORMATIONS DIVERSES

✗ *Information sur le Festival « Sports Nature Gorges de l'Aveyron du 30 au 1er juin 2019, organisé par le PETR, dans le cadre de sa mission d'animation-coordination du Pôle Pleine Nature Gorges de l'Aveyron.*

⇒ Voir en page 39 du document d'appui le tract sur le Festival Sports nature GA

- ✗ **Cadastre solaire à disposition des habitants du PMQ depuis début avril :**
Une information a été faite sur un nouvel outil pour la transition énergétique mis en place dans la cadre du programme d'actions du PETR financé par TEP CV .

Ce simulateur **évalue le rendement, le coût de l'installation, ou la production, en fonction du lieu d'habitation** et des contraintes qui peuvent s'y rattacher. Véritable outil numérique il calcule la future production d'énergie renouvelable en fonction du niveau d'ensoleillement et montre la quantité de CO2 économisé. Ce cadastre solaire permettra de stimuler le développement de projet photovoltaïque sur le Midi Quercy.

Le cadastre solaire est disponible sur : <https://midi-quercy.insunwetrust.solar/>

Un projet financé dans le cadre de TEPCV.



- Pour plus d'information, voir le lien sur le site du PETR PMQ :

<http://www.paysmidiquercy.fr/spip.php?article2459>